

traitées par l'Office. Dans deux cas au moins, soit le prolongement du pipe-line interprovincial et la demande d'exportation d'éthylène présentée par la société Dow Chemical, les auteurs avancent que les décisions de l'Office furent influencées par des pressions extérieures. C'est une grave accusation.

● (1610)

Il s'agit certes d'une grave accusation. M. Lucas a dit aussi:

L'industrie trouve que l'Office n'est pas très communicatif, qu'il est vulnérable aux influences politiques, et qu'il est formé surtout de laquais du pouvoir qui ne sont pas au courant des questions de production d'énergie.

Presque tout le monde semble avoir des reproches à faire à l'Office. Un avocat, qui désire garder l'anonymat, a témoigné aux audiences sur l'exportation cet été au nom d'un client qui voulait importer du gaz aux États-Unis. Même si le client a fini par obtenir ce qu'il voulait, l'avocat a été déçu par ce qu'il a constaté et il a déclaré ce qui suit:

L'Office a entendu uniquement les témoignages d'exportateurs éventuels de gaz. L'opposition traditionnelle n'a posé aucune question importante. L'avocat de l'Office n'a posé aucune question de nature à soulever une controverse. Aucune question permettant d'analyser la situation n'a été posée à propos des quantités en réserve. L'Office affirmera sans doute, avoir constaté, d'après les faits présentés, qu'il pouvait autoriser des exportations, mais l'avocat de l'Office, avec l'aide du personnel, n'aurait pas dû se contenter de vérifier les chiffres. Ce qui s'est passé est incroyable, vu que l'intérêt du public est en jeu.

Ce ne sont pas simplement les avocats des sociétés qui critiquent l'Office, mais aussi les représentants de groupes qui s'intéressent à l'environnement, de groupes de consommateurs, de groupes de gens démunis, soit à peu près tout le monde. Voici comment l'Office se défend habituellement. La réponse suivante est de M. Edge, vice-président de l'Office:

Nous sommes chargés de prendre des décisions dans l'intérêt du public. Si nous prenons une décision que tous critiquent, c'est probablement une bonne décision.

Monsieur Stabback, qui faisait auparavant partie de l'Office, a aussi fait le même genre d'observations. Cela revient à dire: «Vu que tout le monde critique ce que nous faisons, nous devons faire quelque chose de bien.» Par ailleurs, on pourrait tout aussi bien dire: «Peut-être que tout le monde a raison». L'Office a peut-être des points faibles. Je n'essaie pas de le critiquer. J'essaie simplement de faire dans mon bill des propositions très concrètes et très simples à propos de certaines questions de procédure dans l'espoir de rendre l'Office plus efficace.

Je voudrais maintenant parler plus précisément du bill. Il prévoit que la composition de l'Office doit être améliorée. En somme, il est composé actuellement de gens qui travaillent dans l'industrie ou dans la Fonction publique, tandis que nous avons besoin de personnes aux antécédents variés tels que des écologistes et d'autres qui s'intéressent à la consommation. Je me souviens quand John Turner était ministre de la Justice. En dépit des nombreuses choses au sujet desquelles nous étions en désaccord, il a pris une excellente initiative pour le Canada en améliorant la nomination des juges à la Cour suprême. Il avait retenu les services d'un certain Ed Ratusny qui était chargé de consulter les associations du Barreau et d'examiner les nominations de façon approfondie. Par la suite on a commencé à nommer des juges de haut calibre et les jugements rendus s'en ressentent.

Comme nous ne pouvons pas adopter cette procédure et légiférer en ce sens, car c'est une question qui relève d'un ministre, j'ai inséré dans le bill une disposition qui améliore l'Office et confère à ses membres un poste équivalent à celui

Office national de l'énergie—Loi

des juges de la Cour suprême avec un traitement approprié. J'espère que les nominations seront améliorées grâce à la procédure que j'ai énoncée.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, j'ai tâché dans mon bill d'apporter une solution au problème dont j'ai parlé au début, à savoir la nécessité de déterminer s'il s'agit d'un tribunal ou d'une direction du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je ne vais pas vous donner lecture des documents que j'ai ici, mais les histoires qui y sont racontées vous feraient dresser les cheveux sur la tête. On y parle de décisions prises au cours de dîners avec des hommes d'affaires dont les instances sont à l'étude devant l'Office national de l'énergie et de choses du même genre. C'est une façon de procéder assez insouciant. On parle beaucoup en coulisses et toutes sortes de rumeurs circulent à Ottawa; on dit par exemple que «l'Office doit tenir compte de ce que dit le ministère». En outre, il est prévu que l'Office doit conseiller le gouvernement.

Par ce bill, je tente de clarifier cette dernière fonction, celle de la consultation. S'il y a consultation, l'Office doit alors faire part de ses recommandations et prendre ses décisions de façon équitable. Il convient de procéder de façon franche et les décisions doivent être prises au grand jour. J'ai tâché de prévoir cette exigence dans mon bill. Troisièmement, j'ai essayé de faire valoir le principe selon lequel toutes les parties ont le droit de contre-interroger les témoins. L'idéal serait de faire en sorte que toute décision prise après consultation ou tout conseil donné au gouvernement, lorsqu'ils existent sous forme de documents, soient publiés et que tous aient le droit de s'en servir aux audiences. Ainsi, tout se ferait ouvertement.

Quatrièmement, monsieur l'Orateur, j'ai incorporé au bill une disposition visant à donner au légiste de l'Office un plus grand rôle à jouer. J'ai travaillé, pendant trois ans, à l'enquête Berger sur le pipe-line de la vallée du Mackenzie. A bien des égards, nous avons innové dans le domaine des procédures, non seulement en tenant des audiences dans des régions éloignées mais à d'autres égards. Entre autres choses, nous avons donné au rôle du légiste de la Commission le rang d'avocat de la Couronne. Nous lui avons confiés la charge de représenter les vues, telles qu'il les concevait en sa qualité de légiste de la Commission, des personnes incapables d'assister aux audiences, et cela afin de combler toutes les lacunes. Le légiste et le personnel de la Commission pouvaient aussi être appelés à témoigner. Tous les témoignages et la documentation étaient à la disposition du public. Le rapport final du légiste de la Commission, en l'occurrence le juge Berger, a été publié deux semaines avant d'être remis à l'Office afin que tout le monde puisse y jeter un coup d'œil et assurer ainsi, que tout se ferait ouvertement.

A la cinquième clause de mon bill, on demande que les documents internes soient publiés. Le principe du libre accès à l'information devrait s'appliquer également à l'Office, car je crois que tous les députés sont d'avis que ce serait le seul moyen de prendre de meilleures décisions et de tenir des audiences plus fructueuses.

Selon une autre disposition du bill, les intervenants devraient obtenir une aide financière, domaine où l'Office national de l'énergie accuse un sérieux retard. Le CRTC a commencé à donner l'exemple, car il y a des gens qui n'ont pas les moyens de se payer des avocats de société habiles et réputés exerçant à Vancouver, Calgary ou ailleurs. Je demande sim-